

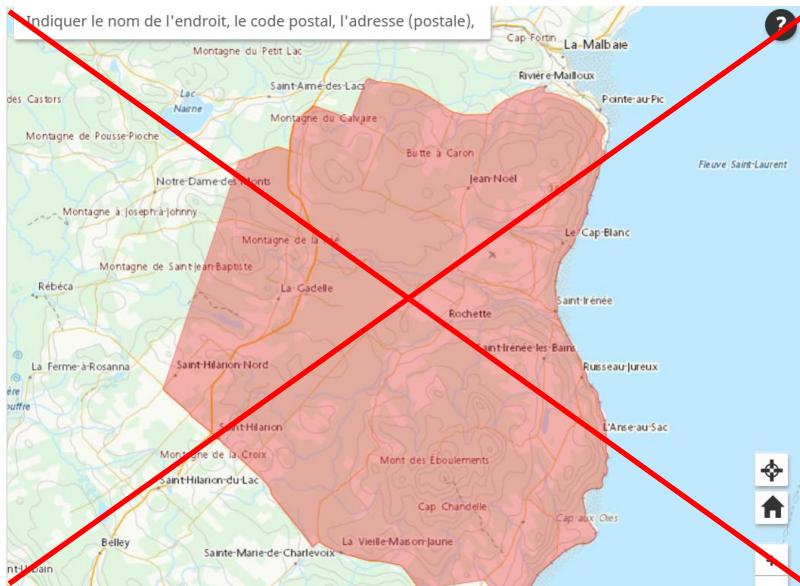
Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance – influenza aviaire

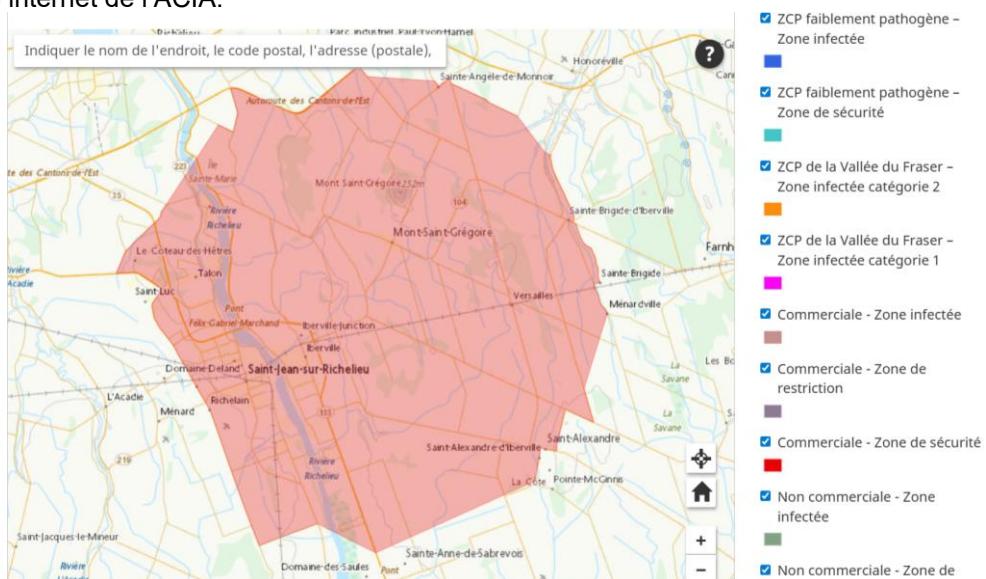
État de la situation

Révocation de la zone de contrôle primaire (ZCP-284) à Charlevoix et ZCP-299 en zone de sécurité

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient de **révoquer la ZCP-284 à Charlevoix**. Il n'est donc plus nécessaire d'obtenir de permis de déplacement pour toute activité avicole dans cette région.



L'ACIA a également modifié la **ZCP-299 à Mont-Saint-Grégoire** par le retrait de la zone infectée et de la zone de restriction pour introduire une **zone de sécurité**. Par conséquent, toutes les activités dans cette zone peuvent se faire avec des permis généraux. Vous pouvez consulter la zone au [lien suivant](#) sur le site internet de l'ACIA.



Bilan des cas d'influenza aviaire au Québec :

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP60	15 septembre 2025	Knowlton – Lac Brome	Commercial	ZCP-276 Révoquée le 12 nov. 2025
IP61	8 octobre 2025	MRC d'Autray dans Lanaudière	Non-commercial	Pas de ZCP
IP62	12 octobre 2025	St-Félix-de-Valois	Commercial	ZCP-283 Révoquée le 28 nov. 2025
IP63	15 octobre 2025	Charlevoix	Commercial	ZCP-284 Révoquée le 1 ^{er} déc. 2025
IP64	29 octobre 2025	MRC de Rouville	Non-commercial	Pas de ZCP
IP65	4 novembre 2025	MRC Vallée-du-Richelieu	Commercial	ZCP-299 En zone de sécurité depuis le 1 ^{er} décembre 2025
IP66	19 novembre 2025	MRC Vallée-de-l'Or	Commercial	ZCP-304

Toutes les restrictions ont été levées pour les deux sites non-commercial et non-volaille IP61 & IP64.

Pour consulter la liste des cas d'influenza aviaire au Canada, cliquez sur le [lien suivant](#).